



CONFÉRENCE NATIONALE DU COUNCIL OF STATE GOVERNMENTS

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU)
 - Austin (Texas)
 - 30 novembre au 3 décembre 2012
- PARTICIPANTS**
- M. François Ouimet, vice-président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ), membre du comité exécutif du Council of State Governments (CSG) et membre de la Commission des relations internationales du CSG
 - M. Alain Therrien, député de Sanguinet et membre de la Commission des relations internationales du CSG
 - M^{me} Christiane Bérubé, secrétaire administrative de la DANREU.
- CONTEXTE**
- Le CSG est un forum national non partisan dédié à l'échange d'idées et de pratiques législatives afin d'aider les États à définir leurs politiques publiques et à obtenir une meilleure représentation de leurs intérêts auprès des instances fédérales. Le CSG est au service des branches législative, exécutive et judiciaire des États et territoires américains.
 - L'ANQ est un partenaire international du CSG depuis 1995. L'Assemblée législative de l'Ontario et le gouvernement de l'Alberta se sont également joints à l'organisation dans les années subséquentes.
 - L'ANQ siège au sein des principales instances de gouvernance du CSG et deux de ses représentants sont membres de la Commission des relations internationales.
 - La Conférence nationale du CSG a lieu une fois l'an et regroupe des participants de tous les États.
- THÈMES**
- *Implications of the 2012 Elections*
 - *Balancing Costs, Benefits of Medicaid Programs*
 - *Transportation Bill*
 - *Future Energy Challenges and Private Sector Sustainability*
 - *Need More Jobs? Create More Educated Workforce*
 - *Transmission Line Siting Compact*
 - *The Fiscal Cliff and the States*
 - *Protecting American Jobs by Going Global*
 - *State Revenue Outlook 2013 and Beyond*
 - *Diabetes: Finding Solutions for the States*
 - *State Experiences with Justice Reinvestment*
 - *Social Media.*

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Participer activement aux travaux des instances de gouvernance et de la Commission dont l'ANQ est membre.
- Maintenir le leadership de l'ANQ au sein du CSG et contribuer au renforcement de cette institution, notamment en suivant attentivement le projet de réforme des statuts de l'organisation et en faisant valoir la position de l'ANQ.
- Faire connaître la situation politique et institutionnelle du Québec à la suite des élections de septembre 2012 et s'enquérir de la situation politique prévalant aux États-Unis à la suite des élections de novembre 2012.
- Proposer aux membres de la Commission des relations internationales l'étude de deux thèmes pour la prochaine année : le périmètre de sécurité nord-américain et ses effets au niveau local et régional, et le rôle des États fédérés dans les négociations commerciales internationales, notamment celles concernant le partenariat transpacifique.
- Consolider les liens avec les parlementaires américains et les assemblées législatives des États, contribuant ainsi au rayonnement de l'ANQ aux États-Unis.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Les membres de la délégation québécoise ont pris part aux travaux et aux diverses rencontres tenues dans le cadre de l'Assemblée annuelle. Ils ont assisté à des conférences de haut niveau, notamment sur la récente campagne électorale américaine, les causes et les possibles conséquences du mur budgétaire aux États-Unis et l'approvisionnement en énergie.
- Les deux thèmes proposés par l'Assemblée nationale (le périmètre de sécurité nord-américain et le partenariat transpacifique) ont été bien reçus par les membres de la Commission des relations internationales. La délégation de l'ANQ a été mandatée pour recruter un conférencier qui pourrait présenter la position du Québec dans le contexte des négociations commerciales internationales lors de la prochaine conférence.
- Le CSG a adopté de nouveaux statuts ayant pour objectif de réajuster la mission de l'organisation et le rôle de ses membres. Dans la dernière année, le représentant de l'ANQ au comité exécutif a fait plusieurs représentations afin qu'un article spécifique décrivant le statut de partenaire international soit ajouté au règlement. Cette disposition ainsi que certains privilèges des partenaires internationaux ont été clarifiés.

COÛT

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| - Per diem et autres frais | 4 953,83 \$ |
| - Transport | 2 362,18 \$ |
| Total | 7 316,01 \$ |